

**Examen législatif de la législation sur l'aménagement du territoire
Bilan de la phase de découverte**

Juin 2024



Introduction

Le Manitoba est tenu par la loi de procéder à un examen approfondi des modifications récentes apportées à la *Loi sur l'aménagement du territoire* et à la *Charte de la Ville de Winnipeg*.

Braid Solutions Inc. procède à l'examen indépendant et soutient la participation des intervenants.

Il s'agit d'une mise au point intérimaire par Braid Solutions Inc. suivant la phase I de l'examen législatif de la législation sur l'aménagement du territoire.

Elle comprend une brève mise au point de la situation et fournit un aperçu des commentaires globaux tirés des entretiens concernant les exigences de changement (EDC) tenus au cours de cette phase du projet.

Les répercussions de la phase I sur le reste du processus d'examen ainsi qu'un aperçu des prochaines étapes du processus figurent dans le présent document.

Situation de la phase I.

Braid Solutions Inc. a procédé à la phase I de l'examen législatif de la législation sur l'aménagement. Cette phase a été conçue pour atteindre deux objectifs :

- impliquer les intervenants dans la détermination de la portée et du processus de l'examen;
- évaluer la disponibilité, la qualité et la cohérence des données qui pourraient être utilisées dans l'évaluation quantitative des résultats concernant la législation.

Un groupe vigoureux d'intervenants ont participé à cette phase de découverte. Ces intervenants représentent le large éventail d'intérêts impliqués dans la législation, notamment les municipalités, les districts responsables de l'aménagement, la région métropolitaine de Winnipeg, la Commission municipale, et la communauté de la planification et de l'aménagement.

Braid Solutions a mené plus de vingt séances avec des intervenants représentant des dirigeants politiques, l'administration locale, l'administration du district d'aménagement, l'Association des municipalités du Manitoba, les administrateurs municipaux du Manitoba, des délégués de l'Urban Development Institute, et plusieurs personnes ayant une expérience professionnelle dans les affaires juridiques, la planification et l'aménagement. La structure des réunions visait à assurer une représentation et des commentaires de toutes les régions de la province et de celles concernées par divers aspects de la législation.

On a demandé des données représentatives à la Ville de Winnipeg, à la Commission municipale et à quatre municipalités ou districts d'aménagement.

Un résumé global des commentaires recueillis lors des réunions avec les intervenants figure en **annexe 1** du présent rapport.

Les commentaires des intervenants dans cette annexe n'ont pas été vérifiés ni confirmés de façon indépendante par l'équipe d'examen à cette étape du processus. L'information de cette mise au point est fournie à titre de pratique exemplaire à l'égard de la participation des

intervenants et vise une transparence des commentaires reçus dans le cadre d'un processus de participation.

Les commentaires reçus lors de la phase I ont aidé l'équipe d'examen à établir un point de départ concernant la portée et l'étendue des questions importantes pour les intervenants. Braid Solutions les a synthétisés dans un processus structuré afin de s'assurer que les commentaires globaux sont représentatifs. On a établi un seuil minimal de 25 % des participants dans ce processus. Ainsi, les points reflétés dans le résumé global ont été relevés par 25 % ou plus des participants lors des entretiens concernant les EDC.

Qu'est-ce que cela signifie pour la suite du processus d'examen?

L'équipe d'examen a fait des recommandations au ministère des Relations avec les municipalités et le Nord (le ministère) sur la portée et l'approche du processus d'examen en fonction des commentaires des intervenants. Le Ministère a approuvé ces recommandations et les a intégrées au processus pour la suite.

Les points importants du processus d'examen qui ressortent de ces commentaires sont les suivants :

- On a peaufiné les questions fondamentales sur lesquelles se concentrer dans le cadre de l'examen :
 - Les lois et les règlements connexes ont-ils donné les résultats escomptés?
 - Les modifications mises en œuvre afin d'établir une norme de service commune pour les approbations et les appels relatifs à l'aménagement fonctionnent-elles comme prévu?
 - Les modifications mises en œuvre pour assurer l'uniformité de l'aménagement régional dans l'ensemble de la province fonctionnent-elles comme prévu?
 - Les modifications apportées aux exploitations de bétail fonctionnent-elles comme prévu?
 - Les modifications apportées aux exploitations de carrières et d'agrégats fonctionnent-elles comme prévu?
 - La Province du Manitoba respecte-t-elle ses propres normes de service pour l'examen des demandes en matière d'aménagement, y compris les processus de diffusion et d'examen des demandes par l'intermédiaire de tous les ministères?
 - La fonction de la Commission municipale à titre d'entité responsable des appels pour les décisions en matière d'aménagement et de planification fonctionne-t-elle comme prévu? (Qu'est-ce qui fonctionne bien et qu'est-ce qui ne fonctionne pas? Quelle a été la performance réelle de la Commission municipale par rapport aux normes de service établies dans la législation? Quelles modifications peut-on apporter pour améliorer la performance de la législation dans ce domaine? Doit-on revoir la conception fondamentale de la fonction d'entité responsable des appels, ou peut-on apporter des améliorations à la fonction actuelle?)
 - Pour chaque aspect de ces questions, l'équipe d'examen tentera de comprendre ce qui suit :
 - Qu'est-ce qui fonctionne bien et qu'est-ce qui ne fonctionne pas?
 - Quelle a été la performance réelle de la législation?
 - Quelles modifications peut-on apporter pour améliorer la performance de la législation dans ce domaine? Ou alors, doit-on revoir la conception?
- On a ajouté les questions suivantes à la portée de l'examen, qu'on a peaufinées selon les commentaires des intervenants :

- La législation établit-elle un juste équilibre entre l'autorité des administrations élues à l'échelle locale pour guider les décisions en matière d'aménagement local en fonction d'exigences uniques, et l'attente d'un processus et de normes de service communs à l'échelle de la province?
 - La législation établit-elle un juste équilibre entre l'autorité des administrations élues à l'échelle locale pour guider les décisions en matière d'aménagement local en fonction d'exigences uniques, et l'attente d'une capacité d'assumer l'aménagement municipal à l'échelle régionale?
- On n'a pas proposé d'intégrer les recommandations suivantes des intervenants dans le processus d'examen :
 - Une évaluation historique complète du processus visant à établir la législation. L'examen appliquera plutôt une recommandation à poursuivre avec la portée pour formuler des recommandations visant des améliorations ou d'autres approches, au besoin.
 - L'incidence économique complète de la législation. L'examen comprendra plutôt une évaluation des coûts et des ressources nécessaires pour soutenir les processus requis en vertu de la législation pour tous les intervenants.
- Dans le cadre du rapport final, l'équipe d'examen tâchera de fournir des résultats détaillés avec des conclusions directionnelles claires appuyées par les leçons apprises sur d'autres territoires où cela ajoute de la valeur ou de la clarté.
- On a favorisé un programme de consultation élargie avec un nombre accru de discussions ciblées avec des intervenants de toute la province. L'équipe d'examen travaillera avec des groupes d'intervenants clés (dont l'Association des municipalités du Manitoba, les administrateurs municipaux du Manitoba, l'Urban Development Institute, la Manitoba Home Builders Association, Keystone Agricultural Producers et la Manitoba Heavy Construction Association) pour déterminer les personnes participantes des séances. Celles-ci seront conçues pour assurer une vaste représentation des intérêts, notamment :
 - les régions à croissance lente ou rapide de la province;
 - les municipalités de la région métropolitaine de Winnipeg;
 - les organisations ayant une capacité limitée ou une grande capacité en interne;
 - les intervenants ayant de l'expérience dans le dépôt ou la prise en charge d'appels par l'intermédiaire de la Commission municipale;
 - une couverture géographique à l'échelle de la province, de Winnipeg aux municipalités rurales et nordiques;
 - des discussions structurées avec des organismes d'aménagement par des communautés autochtones qui ont un intérêt direct dans la législation.
- On favorisera une consultation virtuelle pour permettre aux intervenants de donner leurs commentaires, et ce, en fonction de leur point de vue à titre de :
 - membres du public;
 - personne ayant connaissance de la législation dans le cadre d'une demande ou d'un processus d'appel;
 - administrateur municipal ou membre d'un conseil;
 - personne responsable du développement ou promoteur d'un projet.
- Le processus de consultation sera une occasion de faire des soumissions formelles ciblant les principaux groupes d'intervenants. Ces soumissions seront structurées de façon à ce que les commentaires appuient les questions requises par l'équipe d'examen.
- Le processus comprendra une portée élargie pour évaluer la législation et les règlements ainsi que toute recommandation élaborée par l'équipe d'examen d'un point de vue

juridique. La portée de l'examen juridique ira au-delà des modifications introduites par les projets de loi 37, 34 et 19 pour traiter des parties interdépendantes ou corrélatives de :

- la *Loi sur l'aménagement du territoire*;
- la *Loi sur la Ville de Winnipeg et la Charte de la Ville de Winnipeg*;
- la *Loi sur la Commission municipale*, avec un accent sur son rôle et sa fonction dans les processus de décision en matière de planification et d'aménagement;
- des articles non proclamés de la législation en vigueur.
- L'équipe d'examen a recommandé que le programme de consultation élargie soit lancé avant la fin de l'analyse des données réglementaires sur la performance. Cela donnera aux intervenants plus de temps pour fournir les données requises et permettra à l'équipe de poursuivre le processus de consultation élargie.
- L'analyse des données réglementaires sur la performance sera basée sur un processus structuré visant à guider les demandes relatives aux données. La période de communication des données sera prolongée à quatre semaines. On fera une demande différente à la Ville de Winnipeg, à la Commission municipale, au Ministère et à toutes les municipalités en fonction de modifications particulières apportées à la législation. Ce processus permettra aux intervenants de fournir des renseignements sur les coûts et les ressources nécessaires, le cas échéant.
- L'équipe d'examen ne mettra pas sur pied un groupe consultatif distinct pour soutenir le processus d'examen, mais se fiera plutôt aux organisations existantes, au besoin. De nombreux groupes d'intervenants ont offert du soutien tout au long de la phase initiale, et l'équipe d'examen communiquera avec eux, au besoin.
- Certains intervenants ont demandé d'avoir accès à l'ébauche du rapport final et aux recommandations avant leur soumission au gouvernement. Il ne s'agit pas d'une demande d'examen législatif. L'équipe d'examen prendra les mesures nécessaires pour faire preuve de transparence quant aux principales conclusions et aux concepts de recommandation tout au long de son processus d'examen.
- Certains intervenants ont demandé si l'examen est effectué dans le but d'apporter rapidement des modifications à la législation ou aux règlements connexes. On demande à l'équipe d'examen d'établir l'ordre de priorité des recommandations en fonction de leur incidence, notamment en déterminant des occasions réussies et les mesures prioritaires, qu'elles soient législatives ou non. Le gouvernement examinera ces recommandations une fois qu'il aura reçu le rapport final et prendra les mesures appropriées.

Comment recevrons-nous d'autres mises au point?

- L'équipe d'examen fera des mises au point par l'intermédiaire du ministère aux étapes clés du processus d'examen.
- Si vous avez des questions pour l'équipe d'examen, veuillez les transmettre à Ian Shaw au 204 470-4342 ou à ian.shaw@braidsolutions.com.

Annexe 1 – Guide pour les entretiens concernant les exigences de changement, avec commentaires globaux des participants de la phase I

Les commentaires des intervenants dans cette annexe n'ont pas été vérifiés ni confirmés de façon indépendante par l'équipe d'examen à cette étape du processus.

Les commentaires globaux des participants sont structurés de manière à suivre le guide des entretiens qu'utilise l'équipe d'examen au cours de la phase I. Les commentaires globaux des intervenants sont en *bleu et italique*.

L'information figurant dans cette annexe est fournie à titre de pratique exemplaire à l'égard de la participation des intervenants et vise une transparence des commentaires reçus dans le cadre d'un processus de participation.

Elle a aidé l'équipe d'examen à établir un point de départ concernant la portée et l'étendue des questions importantes pour les intervenants.

On a synthétisé les commentaires des intervenants dans un processus structuré afin de s'assurer que les commentaires globaux sont représentatifs. On a établi un seuil minimal de 25 % des participants dans ce processus. Ainsi, les points reflétés dans le résumé global ont été relevés par 25 % ou plus des participants lors des entretiens concernant les EDC.

GUIDE POUR LES ENTRETIENS CONCERNANT LES EDC

Présentations

Donner un aperçu du projet aux intervenants.

- L'examen législatif doit être entrepris d'ici le 29 octobre 2024, puis déposé par le gouvernement à l'Assemblée législative au plus tard le 29 octobre 2025.
- L'examen comporte trois phases :
 - lancement/détermination de la portée du projet;
 - découverte/collecte et analyse de données;
 - préparation/réalisation du rapport et recommandations au gouvernement.
- L'équipe d'examen est indépendante du Ministère, mais travaille avec une équipe de projet à la coordination et à l'organisation.
- L'examen impliquera la participation et la consultation d'intervenants, et l'analyse des données réglementaires sur la performance pour des paramètres clés concernant des modifications législatives.

Donner un aperçu de la présente phase du projet.

- Il y aura des discussions avec les intervenants clés pour façonner le processus et l'approche de la consultation officielle.
- Vous avez été sélectionné parce que vous faites partie d'un groupe d'intervenants clés, ou que vous êtes spécialiste et avez une perspective unique pour l'examen législatif.
- Ce ne sera pas votre seule occasion de fournir des commentaires officiels sur la législation dans le cadre de l'examen.
- C'est l'occasion pour vous d'aider l'équipe d'examen à s'assurer qu'elle dispose d'un plan vigoureux pour s'adresser aux intervenants clés et au public.

- Votre aide est essentielle, aussi nous espérons que vous pourrez nous aider à nous assurer que nous ne délaissions pas d'intervenants clés et que l'approche consultative planifiée sera la plus efficace possible.
- C'est aussi l'occasion pour vous d'aider l'équipe d'examen à se préparer à tout problème important qui pourrait survenir pendant le processus d'examen.
- **Il s'agit d'un entretien confidentiel.**
- **L'équipe d'examen regroupera tous les commentaires et toutes les conclusions avec nos recommandations finales sur l'approche de consultation et d'analyse.**

A. Contexte de l'examen

1. Quelles sont vos attentes à l'égard du processus d'examen?

Voici quelques attentes partagées par les intervenants concernant le processus d'examen :

- *Il y a des inquiétudes quant au fait que cet examen n'est qu'un exercice sans véritable intention de changement par la province. Les intervenants veulent avoir l'assurance que leurs commentaires seront réellement pris en considération.*
- *L'examen devrait fournir une analyse approfondie et fondée sur les données de l'incidence et de l'efficacité des récentes modifications législatives, y compris les données quantitatives et qualitatives des intervenants. On s'attend à ce que l'examen comprenne si la législation a atteint ou non ses objectifs en matière d'efficacité, de temps et d'assurance.*
- *Le processus d'examen doit lui-même être transparent, collaboratif et inclusif, et tenir compte de différentes perspectives des municipalités, de promoteurs, de citoyens et d'autres intervenants. Plusieurs participants veulent des occasions significatives de faire part de leurs commentaires afin de s'assurer que leurs préoccupations sont entendues et prises en compte. De nombreux intervenants ont exprimé de la frustration à l'égard de processus antérieurs qui ont étaient faits dans l'urgence, sans consultation.*
- *Tous les intervenants ont mentionné l'indépendance et la neutralité de l'équipe d'examen, afin d'assurer un processus qui n'est pas dicté uniquement par l'ordre du jour d'un ministère ou du gouvernement provincial.*
- *Les recommandations finales devraient fournir des suggestions claires et réalisables sur les améliorations potentielles apportées à la législation et aux processus de planification. On s'attend à ce que l'examen identifie les problèmes et propose des solutions.*
- *L'examen devrait préciser les rôles et les pouvoirs appropriés des municipalités par rapport à ceux de la province en ce qui a trait aux processus de planification. Il est important de trouver le bon équilibre entre l'autonomie locale et la surveillance provinciale.*
- *L'examen doit tenir compte des priorités, des échéanciers et de l'incidence du développement économique, en particulier pour les grands projets. Certains intervenants estiment que cela manquait au processus initial d'élaboration de la législation.*
- *Certains intervenants ont mentionné que le principal objectif de l'examen devrait être de « réinitialiser » la législation, notamment faire des modifications comme redonner des pouvoirs à la Commission municipale et modifier la manière d'établir les districts régionaux d'aménagement.*
- *Le rapport final devrait fournir une explication détaillée des choix de politiques et des modifications apportées à la législation. Les répondants veulent mieux comprendre la justification initiale de la législation.*

2. Quelles sont vos recommandations concernant précisément les livrables que l'équipe d'examen élaborera à la fin de l'examen pour les intervenants et le gouvernement?

Voici quelques recommandations partagées par les intervenants concernant les livrables de l'équipe d'examen :

- *Le rapport final devrait fournir des recommandations claires et précises sur les domaines législatifs et les processus de planification qui doivent être améliorés, en fonction des données empiriques recueillies et des commentaires des intervenants.*
- *On doit fournir des recommandations claires et réalisables pour améliorer la législation et les processus de planification. Plusieurs intervenants ont exprimé leur frustration à l'égard du système actuel et souhaitent des changements concrets.*
- *Les intervenants ont mentionné que les recommandations devraient traiter de certaines sources d'irritation précises qu'ils ont, notamment les processus d'appel, les pouvoirs de la Commission municipale et les consultations publiques.*
- *Les opinions étaient divisées à savoir si l'examen devrait proposer des améliorations législatives détaillées. Néanmoins, la majorité des intervenants ont estimé que les recommandations devraient inclure des recommandations détaillées ou des propositions législatives.*
- *Les recommandations doivent traiter directement les principaux problèmes qui régissent les modifications législatives, en particulier les processus de planification et la formation de la région métropolitaine de Winnipeg.*
- *Le rapport devrait recommander des améliorations sans être trop prescriptif, permettant ainsi une certaine souplesse dans la mise en œuvre des recommandations.*
- *L'équipe d'examen devrait justifier les recommandations et entre autres indiquer les preuves à l'appui. Cela renforce la confiance dans la rigueur du processus d'examen.*
- *La méthodologie et le processus relatif à la participation des intervenants devraient être expliqués en détail afin de fournir une crédibilité et de présenter la manière dont les recommandations ont été élaborées.*
- *Les recommandations devraient être structurées de façon similaire à celles des rapports antérieurs déposés à l'Assemblée législative, pour en faciliter la compréhension.*
- *Un groupe consultatif composé de représentants d'intervenants clés devrait être envisagé pour le processus et pourrait examiner les recommandations avant la diffusion au public.*
- *Des mises au point sur l'avancement et des questions préparées devraient être fournies aux étapes clés afin d'informer les intervenants et de valider la direction que prend le processus.*

3. Quel est le point le plus important afin que les intervenants acceptent de participer à l'examen?

Voici quelques éléments partagés par les intervenants sur le point le plus important afin que les intervenants acceptent de participer à l'examen :

- *Communiquer clairement le but, la portée, les échéanciers et les livrables de l'examen.*
- *Veiller à ce que le processus d'examen soit perçu comme étant juste, représentatif et inclusif à divers points de vue.*
- *Assurer la transparence du processus d'examen, de la collecte de données, de l'analyse, et du rapport présentant les conclusions, afin de rétablir la confiance.*
- *Fournir aux intervenants des avis et des renseignements suffisants afin qu'ils puissent donner leurs commentaires de façon significative.*
- *Démontrer que l'examen a été fait de façon indépendante et objective.*
- *Assurer une consultation et une participation rigoureuses avec tous les intervenants clés, y compris les municipalités, les districts d'aménagement, les promoteurs, les organisations professionnelles, les organismes autochtones et le public.*

- *Démontrer que l'examen a traité des frustrations des intervenants à l'égard des processus antérieurs. Plusieurs estiment que le processus initial visant les modifications législatives offrait suffisamment d'occasions de donner des commentaires, mais n'intégrait pas ces derniers.*
 - *S'assurer que le rapport final fournit des recommandations claires et fondées sur des données probantes relativement aux inquiétudes, surtout lorsqu'il s'agit de revoir les problèmes perçus dans la législation concernant Winnipeg et la région métropolitaine de Winnipeg.*
 - *Appuyer l'analyse et les recommandations par une collecte exhaustive de données auprès de tous les intervenants.*
 - *Produire des recommandations claires et réalisables qui traitent des inquiétudes et des suggestions des intervenants.*
 - *Donner l'occasion aux intervenants d'examiner et de commenter l'ébauche du rapport, entre autres, fournir une copie frappée d'embargo pour des commentaires avant publication.*
 - *Structurer le rapport et les recommandations de façon similaire aux rapports législatifs antérieurs pour en faciliter la compréhension.*
 - *Envisager de faire appel à un groupe consultatif pour examiner les recommandations avant leur publication.*
 - *S'assurer que le délai expéditif ne compromet pas la consultation et l'analyse pertinentes, qui sont considérées comme essentielles à l'acceptation.*
4. Quelle est la chose la plus importante à faire afin que cet examen soit utile pour les intervenants et le gouvernement en ce qui concerne l'avenir?

Voici les principaux éléments qui sont ressortis relativement à la chose la plus importante à faire afin que cet examen soit utile pour les intervenants et le gouvernement en ce qui concerne l'avenir :

- *Les intervenants veulent que leurs inquiétudes soient réellement entendues et prises en compte. Ils veulent sentir que le processus d'examen est transparent et collaboratif, et non un simple exercice.*
- *Les intervenants souhaitent des suggestions pratiques et réalisables pour améliorer la législation et les processus, et non seulement des critiques généralisées.*
- *Pour accepter l'examen, les intervenants estiment que celui-ci doit être impartial et fondé sur des preuves, et ne pas être influencé indûment par le gouvernement, les municipalités ou le secteur de l'aménagement du territoire.*
- *L'examen devrait comporter une analyse rigoureuse basée sur des faits fondée sur des données à l'appui des résultats et des recommandations.*
- *Les intervenants veulent comprendre le raisonnement sous-jacent des suggestions afin de favoriser l'adhésion et l'acceptation.*
- *Les intervenants souhaitent comprendre les effets intentionnels ou indésirables des modifications législatives sur les municipalités, les promoteurs, les citoyens et les autres intervenants.*
- *Les recommandations de changements devraient tenir compte des contraintes et des capacités de tous les intervenants.*
- *Les recommandations devraient tenir compte de la capacité du personnel, du temps, des budgets et d'autres limitations fonctionnelles des municipalités.*
- *L'examen devrait clarifier les rôles et les pouvoirs appropriés des municipalités par rapport à ceux de la province en ce qui a trait aux processus de planification.*
- *L'examen devrait évaluer si la législation a atteint ses objectifs en matière d'efficacité, de temps et d'assurance.*

B. Commentaires sur l'état de préparation et le processus

5. Fournir un aperçu de la méthodologie prévue, y compris une idée clé que les données aident à orienter la discussion pendant les consultations en personne et virtuelles.
 - a. Quelle partie de la méthodologie prévue est la plus importante selon vous?
 - b. Y a-t-il des étapes évidentes ou importantes qui sont manquantes ou qui doivent être améliorées? Dans le cas d'un besoin d'améliorations, quelles sont les principales lacunes que vous observez?
 - c. Avez-vous des commentaires sur les délais prévus?

Voici un résumé des perspectives globales des intervenants concernant la méthodologie prévue pour l'examen, avec un accent sur les lacunes, les éléments manquants et les délais :

- *On observe un désir unanime à l'égard des consultations et de la participation en personne avec des intervenants clés, comme les municipalités, les districts d'aménagement et les promoteurs. Les méthodes virtuelles, comme les sondages, peuvent compléter les séances en personnes, mais ne peuvent pas les remplacer. Le court délai pose problème.*
- *La disponibilité, la cohérence et la qualité des données sont préoccupantes en raison du délai court. Un soutien peut être nécessaire pour aider les intervenants à recueillir et à soumettre des données. L'équipe d'examen devrait communiquer clairement les exigences en matière de données et les attentes relatives à la préparation.*
- *Des questions ont également été soulevées concernant les paramètres, les coûts et les points de données particuliers qui seraient demandés aux municipalités à l'égard des données réglementaires sur la performance. Certains intervenants ont souligné l'importance de recueillir des données quantitatives ainsi que des commentaires qualitatifs sur les coûts, l'incidence sur les ressources et les conséquences imprévues.*
- *Des mises au point sur l'avancement, des questions préparées et la transparence du processus sont des éléments importants, surtout en raison des délais serrés.*
- *Un groupe consultatif pourrait aider à valider l'orientation ou à soutenir l'équipe d'examen.*
- *La méthodologie semble logique, mais le délai expéditif soulève des inquiétudes à l'égard de la qualité des consultations, l'analyse des données et l'établissement de relations avec les intervenants. Des prolongations peuvent être nécessaires.*
- *Certains groupes clés semblent manquer à la consultation initiale, comme les citoyens et les propriétaires, les communautés autochtones et les administrateurs municipaux. Leur contribution est importante.*
- *Les délais pour la soumission des données devraient être d'au moins deux semaines. Les délais serrés pourraient nuire à la qualité des données. Les mois d'été posent problème quant à la disponibilité. Certains intervenants ont suggéré des délais d'au moins six semaines, surtout pour les petites municipalités.*

6. Les municipalités et les districts d'aménagement sont-ils préparés à fournir des commentaires importants à l'équipe d'examen? Qu'en est-il de la Commission municipale?
 - a. À quels aspects de l'examen les municipalités, les districts d'aménagement et la Commission municipale sont-ils les mieux placés pour participer au processus?
 - b. À quels aspects de l'examen sont-ils les moins bien placés pour participer au processus?

*Voici un résumé des perspectives globales des intervenants sur le degré de préparation **des municipalités et des districts d'aménagement** à fournir des commentaires importants à l'équipe d'examen :*

- *De manière générale, les intervenants croient que la plupart des municipalités et des districts d'aménagement sont en mesure de fournir des commentaires, mais le degré de préparation varie.*

- Les municipalités plus grandes et celles qui sont plus touchées par les modifications législatives sont perçues comme étant plus préparées et motivées.*
- *Chez les petites municipalités rurales, il peut y avoir une moins grande disponibilité des données et capacité en personnel pour obtenir et soumettre des renseignements dans les délais serrés. Elles auront besoin de directives claires sur les besoins en matière de données et de soutien pour fournir les bonnes.*
 - *La qualité et la cohérence des données soumises font l'objet de préoccupations en raison des différentes méthodes de suivi. Un soutien peut être nécessaire pour aider à normaliser les données.*
 - *La période estivale pose problème en ce qui a trait à la disponibilité du personnel administratif.*
 - *L'Association des municipalités du Manitoba et les administrateurs municipaux du Manitoba peuvent apporter un soutien efficace à leurs organisations membres sur le plan politique et administratif, respectivement.*
 - *Bien que la disponibilité des données représente un défi, les municipalités et les districts peuvent tout de même fournir des commentaires qualitatifs précieux basés sur leurs expériences.*
 - *Certains districts d'aménagement peuvent être moins préparés, car ils ont une expérience directe limitée des modifications apportées à la législation jusqu'à maintenant.*

En résumé, bien que certaines municipalités plus grandes soient mieux préparées, plusieurs municipalités et districts plus petits pourraient manquer de ressources et de capacité pour fournir des données quantitatives solides. Un soutien aux municipalités avec des demandes claires pour les données, suffisamment de temps et une collaboration avec les associations pourrait contribuer à améliorer la qualité des commentaires. L'équipe d'examen devrait être prête à recueillir des données quantitatives et des points de vue qualitatifs auprès de municipalités ayant différents degrés de capacité.

Voici un résumé des perspectives globales des intervenants sur le degré de préparation de la communauté d'aménagement à fournir des commentaires importants à l'équipe d'examen :

- *Les promoteurs de plus grande taille et mieux informés qui étaient activement impliqués dans la mise en œuvre des modifications législatives sont perçus comme étant plus préparés et motivés à fournir des commentaires.*
- *Les promoteurs de plus petite taille peuvent avoir davantage de mal à gérer la disponibilité des données et leurs capacités lorsqu'ils doivent fournir des commentaires dans des délais serrés. Ils devront avoir des directives claires sur les besoins en matière de données, sans modèles trop normatifs.*
- *Les associations de promoteurs comme l'Urban Development Institute sont en mesure de recueillir des points de vue et de présenter des soumissions officielles pour le compte de ses membres.*
- *Les commentaires de la communauté d'aménagement seront dictés par la façon dont la législation a influé sur leurs projets et intérêts propres. Les membres touchés négativement seront plus motivés à fournir des commentaires.*
- *On a averti l'équipe d'examen que certains promoteurs pourraient hésiter à fournir ouvertement des commentaires s'ils croient que cela pourrait avoir une incidence sur les relations futures avec les municipalités.*
- *Dans l'ensemble, les développeurs sont considérés comme étant bien préparés à fournir des commentaires, mais les joueurs de moindre envergure peuvent avoir besoin de soutien et on devrait solliciter leurs points de vue directement auprès d'eux.*

En résumé, le degré de préparation de la communauté d'aménagement à fournir des commentaires importants varie; les promoteurs de plus grande taille et plus touchés sont plus motivés et en mesure de répondre aux demandes. Les associations de promoteurs et une approche ciblée peuvent aider à inclure

des joueurs de plus petite taille. Certains peuvent hésiter à fournir des commentaires ouvertement en raison des relations avec les municipalités.

*Voici un résumé des perspectives globales des intervenants sur le degré de préparation de la **Commission municipale** à fournir des commentaires importants à l'équipe d'examen :*

- *Les commentaires de la Commission municipale porteront probablement sur son rôle dans les processus de subdivision et d'appel concernant l'aménagement. Les délais, les procédures et la portée du pouvoir, entre autres, exigent une meilleure clarification.*
- *Les commentaires de la Commission municipale peuvent fournir une perspective précieuse sur l'efficacité et l'efficience de la nouvelle structure d'appel à deux niveaux concernant l'aménagement.*
- *La participation de la Commission municipale peut nécessiter une approche ciblée et des entretiens afin d'obtenir des points de vue honnêtes des membres.*
- *La majorité des participants considèrent que les membres de la Commission municipale manquent d'expérience et de compréhension par rapport aux récentes modifications législatives, puisque de nombreux nouveaux membres ont été nommés après l'adoption de la loi. Leurs commentaires peuvent donc ne pas fournir beaucoup de renseignements.*
- *La majorité des participants s'inquiètent du fait que la Commission municipale pourrait être subjective afin de protéger ses nouveaux pouvoirs et élargir sa portée en vertu des modifications législatives. Elle peut hésiter à recommander de recomposer avec tout changement.*
- *Les pouvoirs étendus de la Commission municipale sont perçus comme une sous-responsabilité du conseil local pour la prise de décision concernant l'aménagement.*

En résumé, bien que la Commission municipale puisse fournir des commentaires utiles sur ses propres défis au regard de la législation, les intervenants éprouvent certaines préoccupations que l'entité, en tant qu'organisation, ne comprenne pas entièrement les répercussions réelles de la législation sur le plan local. Ils s'inquiètent du fait que la Commission municipale pourrait être subjective afin de protéger ses pouvoirs et sa portée élargis au regard des modifications législatives. Il est nécessaire de communiquer avec le personnel de la Commission municipale pour obtenir des commentaires ouverts et objectifs.

*Voici un résumé des perspectives globales des intervenants sur le degré de préparation du **ministère des Relations avec les municipalités et le Nord (le ministère)** à fournir des commentaires importants à l'équipe d'examen :*

- *Les intervenants ont noté que les représentants du Ministère sont perçus comme très bien informés sur la législation et la mise en œuvre de celle-ci, de sorte qu'ils peuvent fournir des commentaires techniques précieux sur des aspects comme les délais, les procédures et les problèmes de coordination.*
- *La majorité des intervenants s'attendent à ce que le Ministère participe à certains domaines de la législation, notamment la formation et les pouvoirs de la région métropolitaine de Winnipeg, l'approche visant à établir des zones régionales d'aménagement, et certains des aspects clés de la prise de décision.*
- *Certains intervenants ont noté leurs inquiétudes à ce que le Ministère ne fournit pas des commentaires ouverts et honnêtes, et que les recommandations peuvent être davantage influencées par les points de vue en interne plutôt que par des points de vue indépendants fournis dans le cadre du processus d'examen.*
- *Certains intervenants ont indiqué que l'examen doit être effectué indépendamment du Ministère pour être considéré comme étant crédible.*

- *La majorité des intervenants ont exprimé des inquiétudes quant au fait que le Ministère pourrait vouloir protéger les pouvoirs étendus de ce dernier et de la Commission municipale découlant des modifications législatives dans le cadre de l'examen.*
- *Certains intervenants ont recommandé à l'équipe d'examen de tenir compte d'une approche ciblée auprès des membres du personnel du Ministère afin d'obtenir des points de vue ouverts et honnêtes.*

En résumé, bien que le Ministère puisse fournir des commentaires techniques fiables, il y a des inquiétudes quant au fait que les recommandations finales de l'examen puissent être façonnées par le point de vue du ministère concernant la législation et les répercussions, plutôt que par un processus réellement indépendant. Une approche ciblée peut être nécessaire pour obtenir des points de vue réellement ouverts de la part des fonctionnaires.

7. Les intervenants croient-ils que des données fiables seront disponibles pour mesurer la performance réelle au regard de la législation?

Il ne semble pas y avoir de consensus fort chez les intervenants quant à la disponibilité de données fiables sur la performance pour mesurer efficacement les résultats au regard de la législation. Les points de vue clés des intervenants comprenaient ce qui suit :

- *Les municipalités, particulièrement les plus petites rurales, peuvent avoir de la difficulté à fournir des données cohérentes et de haute qualité en raison des différences dans les méthodes de suivi et des ressources/capacités limitées pour la collecte de données. Un soutien peut être nécessaire pour les aider à normaliser leurs données.*
- *Le court délai de mise en œuvre à ce jour signifie une faible expérience des nouveaux processus dans le cadre de la législation chez les intervenants comme les municipalités et les districts d'aménagement. La qualité de leurs données en sera diminuée.*
- *Les promoteurs de plus grande taille sont à même de fournir des données, mais ceux de plus petite taille peuvent rencontrer des difficultés. Une approche ciblée peut aider à intégrer leurs points de vue.*
- *Les associations telles que l'Association des municipalités du Manitoba et l'Urban Development Institute sont considérées comme étant bien positionnées pour recueillir des données des membres au moyen d'enquêtes ou autres. Cependant, il y a des inquiétudes quant à la subjectivité des données fournies.*
- *Le manque d'expérience de la Commission municipale en ce qui a trait aux modifications législatives soulève des doutes quant à la qualité des données qu'elle peut fournir. La soumission de ces données peut être limitée.*
- *Le court délai de mise en œuvre limite également la quantité de données significatives disponibles. Plus de temps peut être nécessaire.*
- *Certaines données supplémentaires recueillies par l'équipe d'examen semblent directement conseillées, comme l'analyse des permis de construction, afin de compléter les soumissions des intervenants.*

8. **Intervenants de la région métropolitaine de Winnipeg seulement :** Quelle est la meilleure façon d'évaluer l'avancement des municipalités de la région métropolitaine de Winnipeg en ce qui a trait à l'harmonisation du plan d'aménagement et des règlements de zonage avec le plan de cette région?

Voici quelques points de vue clés sur l'évaluation de l'avancement des municipalités de la région métropolitaine de Winnipeg en ce qui a trait à l'harmonisation du plan d'aménagement et des règlements de zonage avec le plan de cette région pour 2050 :

- *La comparaison entre les plans municipaux et le plan de la région métropolitaine de Winnipeg pour 2050 peut avoir une valeur limitée puisque le plan n'a pas été approuvé et qu'il y a un processus de trois ans suivant l'approbation pour terminer le travail.*
 - *La qualité de l'harmonisation est considérée comme plus importante que la simple modification des documents.*
 - *L'examen devrait analyser les règlements de zonage ainsi que les plans et les documents d'aménagement des municipalités afin d'évaluer leur degré d'harmonisation avec le plan de 2050 et les priorités des municipalités membres. Cet examen pourrait déterminer les lacunes et l'avancement sur un plan plus technique/politique.*
 - *L'équipe d'examen peut avoir besoin de compléter les données fournies en établissant une structure avec revues de passage pour que toutes les municipalités de la région métropolitaine de Winnipeg puissent faire rapport.*
 - *À ce stade-ci, le principal problème est la modification par les municipalités de leurs plans et de leurs règlements en général.*
9. Avez-vous des recommandations concernant les personnes-ressources et les processus pour assurer que les points de vue des intervenants du Nord du Manitoba sont intégrés à l'examen?

Voici quelques recommandations partagées par les participants pour faire participer les intervenants du Nord du Manitoba au processus d'examen :

- *Mener des consultations en personne à Thompson, car il s'agit du plus grand centre urbain du Nord du Manitoba. Discuter avec la mairesse, le conseil, les administrateurs, les promoteurs et les citoyens.*
- *Communiquer avec les collectivités et les dirigeants autochtones du Nord du Manitoba pour obtenir leurs points de vue. Certains participants ont noté que cela constitue une lacune.*
- *Envoyer à l'avance des questions et des trousseaux d'information préparées pour aider les intervenants de la région nordique à fournir des commentaires importants dans des délais serrés.*
- *Tirer parti d'organisations comme l'Association des municipalités du Manitoba pour sonder les membres de la région nordique et recueillir des données.*
- *Proposer des sondages en ligne ou des consultations virtuelles en plus des séances en personne afin d'accroître l'accessibilité pour les communautés éloignées de la région nordique.*
- *Accorder du temps et des ressources supplémentaires pour interagir de façon significative avec les intervenants de la région nordique, compte tenu des défis logistiques. Éviter d'essayer d'adapter les intervenants de la région nordique aux délais prévus pour ceux de la région sud.*

10. Y a-t-il du soutien nécessaire pour que les intervenants participent à l'examen?

Voici quelques points de vue communs sur le soutien nécessaire pour que les intervenants participent à l'examen :

- *Fournir des documents et modèles clairs ainsi que du matériel éducatif pour aider les intervenants, particulièrement les municipalités et les districts de petite taille, à recueillir et*

- *soumettre les données et les renseignements demandés. Cela peut aider à régler les problèmes de capacité.*
- *Prévoir suffisamment de temps pour que les intervenants préparent et soumettent l'information dans des délais proposés d'au moins deux semaines. Les délais serrés posent problème en ce qui a trait à la disponibilité, particulièrement pendant l'été, qui coïncide avec la période occupée de la planification et d'aménagement.*
- *Envoyer à l'avance des questions et des trousseaux d'information pour aider les intervenants, particulièrement ceux des régions nordiques et rurales, à fournir des commentaires importants dans des délais expéditifs.*
- *Proposer des sondages en ligne ou des consultations virtuelles en plus des séances en personne afin d'accroître l'accessibilité et la communication pour les intervenants de régions éloignées.*
- *Tirer parti d'organisations comme l'Association des municipalités du Manitoba pour sonder les membres et recueillir des données pour le compte des municipalités et des districts. Cependant, il y a des préoccupations quant à un manque possible d'objectivité.*
- *Fournir des mises au point régulières sur l'avancement et des questions préparées aux étapes clés afin d'informer les intervenants et de valider la direction que prend le processus.*
- *Plusieurs intervenants privilégièrent les consultations et la participation en personne afin d'établir des relations et d'avoir des discussions productives.*

11. Si des soumissions officielles sont incluses dans le processus final, qui cibleriez-vous pour cette approche?

Voici quelques-uns des groupes clés qui ont été suggérés pour les soumissions officielles dans le cadre du processus d'examen :

- *Les associations représentant des municipalités, comme l'Association des municipalités du Manitoba, afin de recueillir des commentaires auprès des municipalités membres au moyen de sondages ou autres. Cependant, il y a des préoccupations quant à un manque possible d'objectivité dans les données fournies.*
- *Des districts d'aménagement comme celui de Red River, afin d'obtenir des renseignements sur les expériences de mise en œuvre, qui ont été limitées jusqu'à maintenant.*
- *Des organisations de promoteurs, comme l'Urban Development Institute et l'Association des constructeurs d'habitations du Manitoba, afin de consolider les commentaires de leurs promoteurs membres. Les promoteurs de plus grande taille semblent mieux préparés à fournir des commentaires importants.*
- *Des organismes professionnels d'aménagement, comme le Manitoba Professional Planners Institute, afin d'obtenir une expertise sur les processus d'aménagement.*
- *Des organismes juridiques, comme l'Association du Barreau du Manitoba, pour examiner les recommandations législatives.*
- *Les principales municipalités, comme la Ville de Winnipeg, et les municipalités rurales touchées par les modifications législatives, fournissent des commentaires directs.*

12. Y a-t-il une place pour un groupe consultatif de surveillance, comme le groupe de travail sur la planification et l'aménagement du Ministère, dans le cadre de l'examen? Si oui, quelle est la meilleure composition pour ce type de groupe?

- a. Composition d'un groupe de travail sur la planification et l'aménagement (à titre d'information pour l'équipe seulement) :
- i. Association des municipalités du Manitoba

- ii. Ville de Winnipeg
- iii. Urban Development Institute
- iv. Manitoba Professional Planners Institute (MPPI)
- v. Région métropolitaine de Winnipeg / région de planification des immobilisations
- vi. Deepak Joshi, directeur général de l'administration de la municipalité rurale de St. Clements
- vii. Alan Borger, président de LADCO Company Ltd.

Voici des points de vue communs sur le rôle potentiel et la composition d'un groupe consultatif de supervision, comme le groupe de travail sur la planification et l'aménagement, dans le cadre de l'examen :

- *Un groupe consultatif existant pourrait fournir une supervision précieuse et aider à valider l'orientation de l'examen, compte tenu des délais serrés.*
- *Le groupe devrait comprendre des représentants d'intervenants clés, comme l'Association des municipalités du Manitoba, la Ville de Winnipeg, l'Urban Development Institute et des organismes professionnels d'aménagement, afin de refléter divers points de vue.*
- *Toutefois, certains intervenants ont exprimé de fortes inquiétudes au sujet du manque possible d'objectivité d'un groupe consultatif dominé par des associations ayant des intérêts indéfectibles dans les résultats, ainsi que des difficultés que l'équipe d'examen aura à obtenir un consensus significatif des différents groupes.*
- *Des mises au point régulières et des questions préparées pour le groupe consultatif lors des étapes clés pourraient aider à valider l'orientation de l'examen.*
- *Le groupe consultatif devrait avoir une autorité limitée, agissant principalement comme un groupe de rétroaction pour fournir des commentaires diversifiés, plutôt que de dicter le processus ou les résultats.*
- *S'il est intégré dans le processus d'examen, un groupe consultatif ne doit pas avoir de pouvoir décisionnel sur le processus d'examen ni les recommandations.*

13. Communication

- a. *À quelle fréquence les intervenants devraient-ils recevoir des mises au point sur le processus d'examen?*
- b. *Quel est le moyen le plus efficace pour communiquer ces mises au point?*

Voici quelques points de vue communs sur la fréquence à laquelle les intervenants devraient recevoir des mises au point sur le processus d'examen et les moyens les plus efficaces pour communiquer ces mises au point :

- *Les intervenants devraient recevoir des mises au point aux étapes clés du processus d'examen, par exemple, après la collecte et l'analyse des données et avant les recommandations finales.*
- *Les mises au point devraient être communiquées par l'entremise de groupes représentatifs et d'associations comme l'Association des municipalités du Manitoba, l'Urban Development Institute, la Ville de Winnipeg et des organismes professionnels d'aménagement, afin de joindre efficacement un large public.*
- *Il est également conseillé de communiquer directement avec toutes les municipalités par l'intermédiaire de la province afin d'assurer l'uniformité des messages.*
- *Un groupe de travail consultatif pourrait aider à communiquer les mises au point aux intervenants.*

- *Des mises au point et des questions précises aux étapes clés aident à valider l'orientation de l'examen.*

C. Sensibilisation à la participation et à l'harmonisation du processus

14. Faites partager la liste des participants pour cette phase de l'examen.
- Quelle personne ou quel groupe n'a pas été représenté à cette phase?
- *Autochtones – Traité un, Southern Chiefs Organization, Manitoba Métis Federation, Pusiko (Keewatin Tribal Council)*
 - *Représentant des municipalités de l'est du Manitoba*
 - *Headingley, Macdonald, Niverville, Springfield*
 - *Promoteurs de petite et moyenne tailles*
 - *Manitoba Building Officials Association*

Remarque : L'équipe d'examen a pris contact avec ces groupes ou personnes, ou s'est assurée que ceux-ci seront représentés dans le plan de consultation officiel.

15. Le plan du programme prévoit une combinaison de consultations virtuelles et en personne.
- Quels groupes bénéficiaient le plus de consultations en personne?
 - Quels groupes bénéficiaient le plus de consultations virtuelles?

Voici quelques points de vue clés quant aux groupes qui pourraient bénéficier le plus de consultations en personne ou virtuelles dans le cadre du processus d'examen :

Groupes bénéficiant de consultations en personne :

- *Les municipalités, en particulier les grands centres urbains et celles touchées par les modifications législatives. Ces consultations permettent une discussion plus approfondie et l'établissement de relations.*
- *Les districts d'aménagement, afin de fournir des renseignements plus complets sur leur expérience limitée par rapport aux modifications jusqu'à maintenant.*
- *Les promoteurs, en particulier les joueurs plus importants qui défendaient activement les modifications législatives.*
- *Des organisations importantes comme l'Association des municipalités du Manitoba et l'Urban Development Institute, qui peuvent regrouper les commentaires de leurs membres. Ces consultations favorisent la compréhension des problèmes.*
- *Collectivités autochtones*

Groupes bénéficiant de consultations virtuelles :

- *Les municipalités rurales de petite taille qui ont des ressources/capacités plus limitées.*
- *Les citoyens, les propriétaires fonciers et les autres intervenants ayant seulement une expérience périodique au regard de la législation.*
- *Les communautés éloignées du Nord, où les séances en personne sont plus compliquées.*
- *Les fonctionnaires provinciaux qui peuvent hésiter à fournir des points de vue honnêtes en personne. Ces consultations facilitent l'anonymat.*

16. Faites partager la liste conceptuelle des groupes d'intervenants pour la phase 2 de l'examen.

- d. Y a-t-il des groupes d'intervenants clés qui ne figurent pas dans le plan global de consultation? Qui devrait-on ajouter et pourquoi?
- e. Y a-t-il des groupes d'intervenants qui devraient être revus?

Cette question a souvent été mentionnée dans d'autres réponses des intervenants au cours des entretiens. La réponse globale a été intégrée à d'autres aspects du présent résumé.

17. Quel est le meilleur moyen pour communiquer avec les groupes ci-dessous?

- f. Professionnel d'aménagement – MPPI
- g. Professionnels-conseils – Manitoba Association of Landscape Architects, Manitoba Association of Architects, ingénieurs
- h. Communauté d'aménagement – Urban Development Institute, autres
- i. Municipalités – Association des municipalités du Manitoba, administrateurs municipaux du Manitoba, Association des municipalités bilingues du Manitoba
- j. Autres groupes – groupes de différents secteurs (bétail, carrière, Manitoba Heavy Construction Association)
- k. Personnel du ministère

Cette question a souvent été mentionnée dans d'autres réponses des intervenants au cours des entretiens. La réponse globale a été intégrée à d'autres aspects du présent résumé.

18. Comment recommanderiez-vous à l'équipe d'examen de planifier les consultations avec le public?

Voici quelques recommandations communes concernant les consultations auprès du public dans le cadre du processus d'examen :

- *Organiser des séances d'information publiques dans les grands centres urbains pour obtenir des commentaires directs des citoyens et des propriétaires fonciers. Cela va au-delà des administrations municipales et des promoteurs.*
- *Proposer des sondages en ligne ou des consultations virtuelles pour accroître l'accessibilité des citoyens de la province. Cela permet de saisir les points de vue des régions éloignées.*
- *Envoyer à l'avance des questions ou des trousseaux d'information préparées pour aider les citoyens à fournir des commentaires réfléchis dans des délais serrés. Cela améliore la qualité des commentaires.*
- *Tirer parti des municipalités pour aider à annoncer des séances publiques et distribuer de l'information aux citoyens par l'entremise de réseaux sociaux ou d'infolettres. Cela contribue à la sensibilisation.*
- *Prévoir suffisamment de temps pour que les citoyens soient avisés des séances et fournissent des commentaires.*
- *Éviter de faire les séances pendant la période estivale des vacances.*
- *Proposer un portail en ligne pour la soumission de commentaires en plus des séances en personne. Cela augmente la portée et l'accessibilité.*
- *Envisager une approche ciblée des groupes d'action citoyenne ou des associations de contribuables pour obtenir une perspective différente, au-delà des gouvernements et des promoteurs.*

19. Y a-t-il des aspects de l'examen qui nécessiteront une analyse juridique technique ou seraient améliorés par une telle analyse?

Pour certains aspects, l'analyse juridique technique a été suggérée comme étant potentiellement utile pour améliorer l'examen :

- *La plupart des intervenants croient qu'une analyse juridique technique apporterait une perspective précieuse pour le processus d'examen et aiderait à assurer que les recommandations sont fiables, rationnelles et conformes au cadre juridique applicable.*
- *Analyser la législation pour identifier les lacunes, les incohérences ou les formulations problématiques. Cela pourrait fournir des recommandations d'amélioration.*
- *Évaluer les aspects liés au rôle de la Commission municipale, tels que les délais, les procédures et la portée du pouvoir appropriés. L'expertise juridique pourrait aider à déterminer si des changements sont nécessaires.*
- *Fournir des conseils sur les processus d'appel, les droits et les procédures établis en vertu de la législation pour déterminer les points problématiques.*
- *Les intervenants ont souligné l'importance de demander à un avocat d'examiner les recommandations afin d'assurer que les formulations et l'approche utilisées dans le rapport final sont sensées, exactes et exécutoires sur le plan juridique.*
- *Les intervenants ont souligné la nécessité de comprendre pourquoi certains termes ou certaines dispositions ont été intégrés dans la législation initiale.*
- *Quelques-uns ont noté qu'une analyse juridique pourrait être nécessaire pour corriger des lacunes ou des problèmes particuliers détectés lors du processus d'examen. Ils ont suggéré d'obtenir un soutien juridique si des questions importantes surgissent avec la législation.*
- *Peu d'intervenants estiment qu'une analyse juridique technique est moins importante pour ce processus que d'autres aspects comme la participation des intervenants et l'expertise en aménagement.*

D. Conclusion

20. Quels sont les autres problèmes que notre équipe de projet doit connaître en lien avec la réussite de l'examen de la législation en matière d'aménagement pour le Manitoba?

21. Y a-t-il d'autres risques pour le processus d'examen qui n'ont pas été prévus au cours de la discussion d'aujourd'hui?

Voici quelques points de vue clés sur les risques ou les problèmes potentiels qui n'ont pas encore été prévus concernant le processus d'examen :

- *La pression en temps réel pour la province d'agir sur les modifications requises apportées à la législation pour que les municipalités accèdent au Fonds pour accélérer la construction de logements et d'aller de l'avant avec les initiatives clés dont l'impact réel sur le développement économique est retardé par la législation.*
- *On s'attend à ce que le projet ne comprenne pas les délais du gouvernement pour répondre à la législation et y apporter des modifications.*

- *Les activités quotidiennes du service liées à la législation pendant la période d'examen auront une incidence directe sur la crédibilité du processus d'examen, et l'équipe d'examen devra tenir compte de ces répercussions dans le plan final.*
- *Les délais serrés pour la collecte et l'analyse de données et pour la réalisation de l'examen peuvent nuire à la profondeur et à la qualité du travail, ce qui pose un risque pour l'acceptation des intervenants.*
- *Les municipalités rurales de petite taille peuvent manquer de ressources et de capacités pour recueillir et soumettre des données de qualité dans les délais expéditifs, ce qui pose un risque pour la cohérence et la disponibilité des données.*
- *Les associations, comme l'Association des municipalités du Manitoba, qui demandaient de recueillir des données sur les membres peuvent fournir des perspectives biaisées qui faussent leurs commentaires.*
- *L'expérience limitée des intervenants, comme les municipalités et les districts d'aménagement, avec les nouveaux processus législatifs pose un risque de commentaires de faible qualité.*
- *Les défis logistiques qui touchent les intervenants du Nord du Manitoba peuvent limiter leurs points de vue si le temps et les ressources ne sont pas suffisants.*
- *Le manque d'expérience de la Commission municipale quant à l'impact de la législation sur le terrain dans les collectivités soulève des inquiétudes au regard de l'importance de leur contribution au processus.*
- *Le manque possible d'objectivité des fonctionnaires provinciaux pose un risque de résistance aux recommandations et aux questions de transparence.*

22. Maintenant que cet entretien est terminé, y a-t-il d'autres questions auxquelles vous vous attendiez qui n'ont pas été traitées à ce stade-ci?

- *En général, les participants ont reconnu l'intégralité de ce processus et ont apprécié l'occasion d'avoir des commentaires, même à ce stade précoce.*
- *Certains participants ont soulevé une question importante : « Si la législation n'est pas la bonne approche, que devrions-nous tenter ? »*
- *D'autres participants ont suggéré qu'il était trop tôt pour évaluer l'ensemble des résultats de ces modifications législatives. Ils ont déclaré qu'il y a un risque de « rejeter en bloc à la fois ce qui est essentiel et accessoire » et qu'il faudra du temps pour voir les impacts réels. Ces intervenants ont suggéré que l'examen mettait également l'accent sur ce qui fonctionne et s'efforçait de comprendre ce qui ne fonctionne pas.*